

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

« Mettons en valeur le village d'Epaney: faune , flore, patrimoine..... »

Les élus et la commission patrimoine organisent un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs d'Epaney, à l'exclusion des professionnels.

1. THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « mettons en valeur le village d'Epaney : faune , flore, patrimoine». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour mettre en valeur la commune au travers de paysages représentatifs.

2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant à Epaney.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entièvre acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 11 septembre 2021 inclus.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum dans la limite de 5 par famille, au format A4 ou 20x30.

La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. La participation se fera en remettant les photographies papier à la mairie avant le 11 septembre 2021.

Le message devra respecter ces éléments :

- En objet : « Concours photos »
- Dans le corps du message : nom, prénom, adresse et téléphone du participant. Il faudra indiquer le lieu de la prise de vue, et numérotter les photos ou les nommer le cas échéant.

Les participants déclarent et garantissent :

- être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos
- que les photos soumises ne font pas apparaître de personnes facilement identifiables afin de permettre à l'organisateur du concours de les utiliser.

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes moeurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement et gratuitement sur les supports de communication papier de la commune de Vire Normandie, les pages Facebook ou sites internet sur lesquels seront partagées les photographies des participants.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Lors des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021, une exposition des photographies sera organisée autour de la mare d'Epaney. Celles ci seront présentées de façon anonyme (seulement identifiées par un numéro pour faciliter le vote). A cette occasion, les visiteurs pourront voter pour leur photographie préférée.

A l'issue de cette journée, trois prix seront décernés ; le prix du jury, le prix des visiteurs, le prix des écoles.

Un jury, composé des membres de la commission patrimoine, organise la notation et l'attribution des prix. La décision est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

6. RÉCOMPENSE

Les photographies ayant remporté le concours auront une récompense. Elles pourront être utilisées pour la réalisation du bulletin de la commune d'Epaney et en image sur son site internet.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : mairieepaney@orange.fr.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'informations liés au présent concours l'identité des gagnants, à savoir leur prénom et l'initiale de leur nom ainsi que leur commune déléguée de résidence.

8. RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements du mode de participation au présent concours, liés aux caractéristiques même d'internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

9. RÉSERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (évolution défavorable de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 par exemple), le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé (partiellement ou totalement).

Aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

10. RÈGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'Epaney sur simple demande (mairieepaney@orange.fr – 02.31.40.12.78) ou sur le site internet d'Epaney.